



Syndicat du Bassin de l'Oudon

Groupe Milon - 4 rue de la Roirie
49500 SEGRE EN ANJOU BLEU

Tél : 02.41.92.52.84 - mail : contact@bvoudon.fr - www.bvoudon.fr

COMPTE RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 27 JANVIER 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-sept janvier les membres du comité syndical du Syndicat du Bassin de l'Oudon se sont réunis dans la salle du Murier à CRAON, en raison de la crise sanitaire liée au COVID-19, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président conformément aux articles L 5711-1, L5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales

STRUCTURE	TITULAIRE	présent	excusé	SUPPLEANT	présent	excusé
ANJOU BLEU COMMUNAUTE	M. AILLERIE Pierre		1	M. BOSSÉ Fabien		1
	M. BÉLIER Denis	1		Mme BOURDAIS Marie-Paule		
	M. BESNIER Michel			M. BIANG NZIE Patrick		
	Mme BOULLAIS Sandrine	1		Mme DANJOU Anne		
	Mme CERISIER Isabelle	1		M. HEULIN Pierre-Marie		
	M. COLAS Aurélien	1		Mme MERCAT Pascale		
	M. DELAUNAY Dominique			M. MARY Yves		
	Mme DENIS Coline			M. BRILLET Martial		
	M. FRÉMY Didier	1		M. LARDEUX Dominique		
	M. GASTINEAU Christophe			M. CHERÉ Nicolas		
	M. GATINEAU Régis			Mme GRÉGOIRE Aline		
	M. GRIMAUD Gilles	1		M. CHAUVIN Bruno		
	M. HAMARD Benoît		1	M. ROBERT Jacques		
				M. CABRAL Joaquim		
	M. MAHOT Marcel	1		M. BRETON Eric		
	M. PELLUAU Dominique		1	M. ROCHEPEAU Pierre		1
	M. PERROIS Christian	1		M. BESNIER Loïc		
	M. ROBERT Anaël	1		M. ROBERT Bernard		
M. RONCIN Joël	1		Mme CHAUVEAU Carine			
M. ROUSSEZ Olivier	1		M. BALLÉ Matthieu			
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRAON	M. BERSON Christian			M. PICQUET Marc-Antoine		
	M. BESNIER Tony	1		M. POIRIER Romuald		
	M. CADOT René			M. CORNABAS LECOMTE Damien		
	M. CROSNIER Florent			M. VALLEE Jacky		
	M. DELANOË Jean-Claude	1		M. GUILLAUMEUX Kévin		

	TITULAIRE	présent	excusé	SUPPLEANT	présent	excusé
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRAON	M. GAROT Rémi	1		M. HOUTIN Jean-Christophe		
	M. GAUCHER Olivier			M. MARQUET Julien		
	M. GAUMÉ Bruno	1		M. CHAMARET Richard		
	M. GENDRY Daniel	1		M. GIBOIRE Jean-Paul		
	M. GILLES Pierrick	1		M. JONCHERAY Adrien		
	M. GUILLET Vincent	1		M. HOUTIN Jérôme		
	M. GUION Ludovic			M. BELLANGER Jimmy		
	M. JÉGU Christel			M. MERLIER Claude		
	M. LAMY Anthony		1	M. BRETON Robert		
	M. LIVENAIIS Norbert			M. BEDOUET Gérard		
	M. PENÉ Loïc	1		M. ROSSIGNOL Didier		
	M. POMMIER Sébastien	1		M. FRABOUL Yannick		
	M. RAIMBAULT Pascal		1	M. RAVARY Nicolas		1
	M. RAMAUGER Dominique	1		M. GENDRY Hugues		
	M. ROSSIGNOL Jérôme			M. BEUCHER Clément		
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DU HAUT ANJOU	M. AUBERT Mickaël			M. BUREAU Arnaud		
	M. CHESNEAU Ludovic			M. VIGNAIS Vincent		
	M. HAYER Jacky			Mme RAMÉ Bérange		
	M. LEBRETON Bruno			M. CHEVROLLIER Pascal		
	M. PERRAULT Sylvain			M. GABORIAUD Bernard		
LAVAL AGGLOMERATION	M. LABBÉ Michel		1	Mme BOISARD Véronique		
	M. MICHEL Louis	1				
VITRÉ COMMUNAUTE	M. FERRÉ Guy			M. BIDAUX Jacques		
COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE LA ROCHE AUX FEES	M. HENRY Patrick	1		M. METAIRIE Cyrille		1
COMMUNAUTE DE COMMUNES CHATEAUBRIANT DERVAL	M. LORANT Gildas			M. GUILLET Cyrille		
PEUTON	M. LAUNAY André	1		M. LELOUP Roland		

Les délégués présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du comité syndical. Madame CERISIER Isabelle, a été nommée secrétaire de séance pour remplir les fonctions qu'elle a acceptées.

Délégués en exercice : 52 - Nombre de présents : 24

En raison de l'état d'urgence sanitaire, le quorum est fixé au tiers des membres présents (18)

Le compte-rendu sommaire de la séance du 27 janvier a été affiché au centre administratif de Craon le 29/01/2021, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ordre du jour du comité syndical :

1. Administration
 - 1.1. Approbation du compte rendu de la séance précédente
 - 1.2. Décisions prises par le président
 - 1.3. Décisions prises par le bureau
 - 1.4. Vote du règlement intérieur
2. Finances
 - 2.1. Vote du budget primitif 2021
 - 2.2. Vote des participations financières 2021
3. Dossiers techniques
 - 3.1. Déclaration d'intérêt général du programme de restauration des milieux aquatiques
 - 3.2. Validation de l'avant-projet de continuité écologique au Moulin de Courbure
 - 3.3. Présentation du dossier LIFE Chéran
 - 3.4. Avis sur le projet du S.A.G.E Estuaire de la Loire
4. Questions diverses



Monsieur Gilles GRIMAUD adresse ses vœux en espérant que l'on puisse retrouver une situation normale dans le courant de l'année.

1. ADMINISTRATION

1.1. Approbation du compte rendu de la séance précédente

Présentation : Gilles GRIMAUD

Le compte rendu de la séance du 09 décembre 2020 est consultable sur www.bvoudon.fr rubrique accès réservé / Bassin de l'Oudon / réunions.

Vote : unanimité

1.2. Décisions prises par le Président

Présentation : Gilles GRIMAUD

Achat ou Décisions	Prestataires	Montant
Commission Qualité Quantité		
Animation collective captages prioritaires	CHAMBRE AGRICULTURE	720,00 €
Simulations économiques d'exploitations agricoles dans le cadre des PSE de l'Oudon	CHAMBRE AGRICULTURE	7 200,00 €
campagne d'analyses pesticide 2021 sur l'Oudon à Cossé le Vivien	LABORATOIRE CD53	3 473,03 €
campagne d'analyses Physico chimie sur l'Oudon à Andigné, Chatelais	INNOVALYS	3 454,71 €

Achat ou Décisions	Prestataires	Montant
Commission Inondations		
Etang de la Guiardière - Diagnostic dépannage	ATE SOLUTIONS	600,00 €
Etang de la Guiardière - Remplacement pressostat	HMI	539,11 €
Communication arbres à crues - autocollant et panneau signalétique	DAPO	82,92 €

Achat ou Décisions	Prestataires	Montant
GENREAL		

Achat ou Décisions	Prestataires	Montant
CLE		
impression carte de vœux 2021	DAPO	100,18 €

Achat ou Décisions	Prestataires	Montant
Commission Milieux aquatiques		
Contrôle technique Partner AW388PS	GARAGE BATARD	77,00 €
Gestion des plantes envahissantes - enfouissement	TRAVAUX MALAUNAI	552,00 €
Réalisation d'une sculpture - zone humide du bois 1	CENTRAL 7	4 000,00 €
Réparation de deux ouvrages - Touche Baron et Courbure	DESERT METAL AGRI	444,00 €
Téléphonie - intégration n° Cossé dans UNYC et création de ligne	ANJOU TELECOM	495,60 €
acquisition d'un véhicule de terrain 4x4	GARAGE MERIENNE	23 500,00 €
dépannage d'urgence sur un ouvrage à Renazé	DESERT METAL AGRI	132,00 €
Installation informatique - déménagement locaux à Craon	KIRSCH	513,16 €
déménagement mobilier - bureaux de Cossé à Craon	TREMBLAYE 53	1 392,00 €
Animations natures 2021	MAYENNE NATURE ENVIRONNEMENT	815,00 €

Autres décisions du Président - signature convention

Convention de location de locaux - 56 rue de la gare - 53400 CRAON : Transfert des bureaux de Cossé le Vivien à Craon

Le Syndicat du Bassin de l'Oudon disposait d'un seul bureau à la maison des communautés à Cossé le Vivien pour les 2 techniciens milieux aquatiques. Le syndicat a sollicité 2 bureaux supplémentaires pour le chargé de mission Life Chéran et les élus ou stagiaire ou agents de Segré. La Communauté de communes a proposé des bureaux à l'espace tertiaire à Craon. 5 bureaux seront loués pour 4 agents et 1 bureau vacant (élu ou stagiaire ou agents de Segré).

1.3. Décisions prises par le Bureau

Présentation : Gilles GRIMAUD

Au cours de la séance du Bureau du 16/12/2020, les décisions suivantes ont été prises :

- Création de poste, renouvellement de contrat ;
- Reprise de provision pour l'année 2020 ;
- Validation du réseau de suivi complémentaire de la Qualité de l'eau.

Au cours de la séance du Bureau du 13/01/2021, les décisions suivantes ont été prises :

- Signature d'une convention avec l'EPTB Sèvre Nantaise pour la mutualisation d'outils informatiques et observatoire de l'eau.

1.4. Vote du règlement intérieur

Le règlement intérieur est consultable sur www.bvoudon.fr rubrique accès réservé / Bassin de l'Oudon / réunions.

Présentation : Gilles GRIMAUD

EXPOSE

Les syndicats mixtes, comprenant une collectivité d'au moins 3 500 habitants, ont l'obligation de se doter d'un règlement intérieur qui doit être adopté dans les six mois qui suivent leur installation.

Le règlement reprend les règles de fonctionnement fixées par le code général des collectivités territoriales. Les chapitres suivants sont spécifiques au Syndicat du Bassin de l'Oudon :

- Les commissions,
- Les prises de décisions en bureau,
- L'examen des dossiers pour avis.

Le comité syndical,

Sur proposition du bureau,

Après en avoir délibéré,

Décide d'adopter le règlement intérieur ci-annexé,

Dit que son exécution débute à son adoption, le 27 janvier 2021,

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Discussions :

Monsieur Gilles GRIMAUD précise que, dans la mesure du possible, les avis sur les dossiers soumis à une enquête publique seront donnés par le comité syndical. Cependant si les délais sont trop courts, c'est le Bureau qui rendra un avis.

Vote : Unanimité

2. FINANCES

2.1. Vote du budget primitif 2021

Le tableau financier « budget primitif 2021 » est consultable sur www.bvoudon.fr rubrique accès réservé / Bassin de l'Oudon / réunions.

Présentation : Gilles GRIMAUD

Proposition de délibération

EXPOSE

Le budget primitif 2021 est présenté en cohérence avec les documents présentés au moment du débat d'orientations budgétaires. Les opérations d'ordres ont été ajoutées, et le budget est présenté à l'équilibre entre les recettes et les dépenses, selon l'instruction M14 pour un vote par nature au niveau du chapitre.

Le comité syndical,

Sur proposition du bureau,

Après en avoir délibéré,

Adopte le budget principal de l'exercice 2021 du Syndicat du Bassin de l'Oudon, dans sa présentation par nature,

Décide du montant des ouvertures de crédits par chapitre, en recettes et en dépenses, conformément au tableau ci-dessous,

BUDGET PRINCIPAL (38100)

CHAPITRE	LIBELLE	OUVERTURE BUDGETAIRE	
		DEPENSES	RECETTES
002	FONCTIONNEMENT REPORTE		- €
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	927 605,00 €	
012	CHARGES DE PERSONNEL	617 455,00 €	
022	DEPENSES IMPREVUES	35 478,00 €	
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	- €	
042	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	150 000,00 €	50 000,00 €
65	CHARGES ELUS	56 000,00 €	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	50 000,00 €	
66	CHARGES FINANCIERES	23 500,00 €	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	- €	
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS	20 000,00 €	
70	REMBOURSEMENT DE FRAIS		26 250,00 €
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS		938 273,00 €
74	PARTICIPATIONS COLLECTIVITES		810 090,00 €
76	PRODUITS FINANCIERS		- €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		- €
78	REPRISE SUR PROVISIONS		55 425,00 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 880 038,00 €	1 880 038,00 €
RESULTAT			- €
10	DOTATIONS , FONDS DIVERS ET RESERVES		177 406,00 €
040	AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS/SUBVENTIONS	50 000,00 €	150 000,00 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	200 000,00 €	200 000,00 €
13	SUBVENTIONS		707 684,00 €
16	EMPRUNTS	78 500,00 €	344 310,00 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	284 400,00 €	
204	SUBVENTION D'EQUIPEMENTS VERSEE	- €	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	192 500,00 €	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	774 000,00 €	
458	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS		- €
020	DEPENSES IMPREVUES	- €	
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		- €
001	INVESTISSEMENT REPORTE	- €	
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		1 579 400,00 €	1 579 400,00 €
RESULTAT			- €

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Discussion :

Monsieur Gilles GRIMAUD souligne que le budget répond au débat d'orientations budgétaires.

Madame Sandrine BOULLAIS demande à quoi servent les dépenses imprévues ?

Madame Régine TIÉLÉGUINE répond qu'elles permettent d'équilibrer les dépenses et les recettes. Il n'est pas prévu de les utiliser pour le moment.

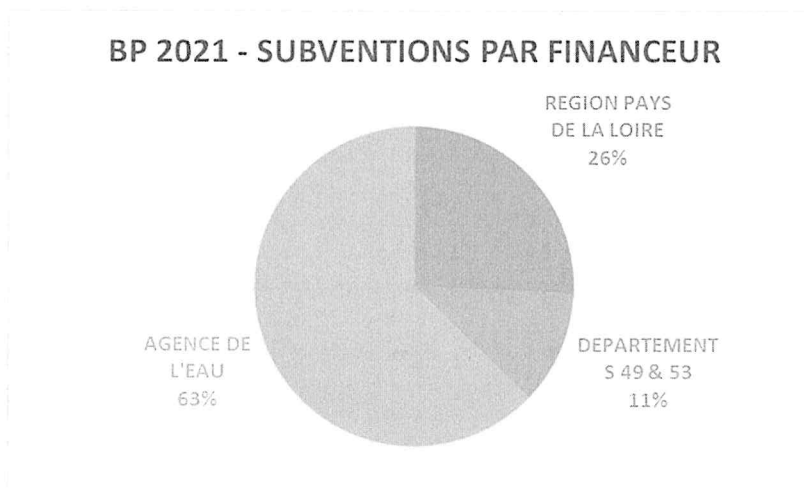
Monsieur Louis MICHEL note la création du service « LIFE Chéran » dans ce budget 2020.

Monsieur Vincent GUILLET souhaite avoir un détail des subventions.

Madame Régine TIÉLÉGUINE informe qu'il s'agit essentiellement des aides de l'AELB, le détail sera remis dans le compte rendu de la réunion. Ci-après :

DETAIL DES SUBVENTIONS PAR FINANCEUR - BP 2021

FINANCEURS	Subventions de fonctionnement	Subventions d'investissement	TOTAL subventions
REGION PAYS DE LA LOIRE	151 625	271 995	423 620
DEPARTEMENTS 49 & 53	66 270	123 196	189 466
AGENCE DE L'EAU	720 378	312 493	1 032 871
TOTAUX	938 273	707 684	1 645 957



Monsieur Gilles GRIMAUD – Pour les emprunts inscrits en investissement c’est une inscription pour équilibrer les dépenses et les recettes. En fonction des résultats au compte administratif, il ne sera a priori pas nécessaire d’activer cet emprunt.

Madame Sandrine BOULLAIS demande pourquoi rien n’est inscrit sur l’opération « plans bocagers » ?

Madame Régine TIÉLÉGUINE répond qu’il s’agit d’un ancien dossier. L’opération est aujourd’hui achevée. Elle apparaît sur des comptes inhabituels en dépenses et en recettes car il s’agissait d’une opération groupée portée par le syndicat mais à charge des communes.

Vote : unanimité

2.2. Vote des participations financières 2021

Présentation : Gilles GRIMAUD

Proposition de délibération

EXPOSE

Il convient de voter les participations financières appelées auprès des différentes collectivités membres comme proposé au moment du débat d’orientations budgétaires. Il est important de distinguer la part consacrée aux compétences « G.E.M.A.P.I.¹ » des autres compétences pour les collectivités qui ont mis en place la taxe.

Les communes situées sur le bassin versant de l’Oudon dont l’intercommunalité n’est pas membre du syndicat sont sollicitées au titre d’une participation à la Commission Locale de l’Eau.

¹ Gestion des Milieux Aquatiques et Protection des Inondations

Le comité syndical,
Sur proposition du bureau,
Après en avoir délibéré,
Approuve le tableau de participations présenté ci-dessous,

	GEMAPI 2021	autres compétences 2021	participations 2021
Anjou Bleu Communauté	228 480 €	59 299 €	287 779 €
CA Laval	41 673 €	3 708 €	45 381 €
CC Vallées du Haut Anjou	60 607 €	16 867 €	77 474 €
CC Châteaubriant-Derval	9 526 €	1 596 €	11 122 €
CC Roche aux Fées	527 €	312 €	839 €
Vitré Communauté	2 358 €	447 €	2 805 €
CC Craon	326 235 €	56 652 €	382 887 €
Peuton		290 €	290 €
Château-Gontier		355 €	355 €
Chemazé		307 €	307 €
Houssay		0 €	0 €
Loigné sur Mayenne		0 €	0 €
Marigné-Peuton		240 €	240 €
Prée d'Anjou		611 €	611 €
TOTAL	669 406 €	140 684 €	810 090 €

Sollicite les collectivités à hauteur du montant inscrit dans le tableau,
Autorise, Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Discussions :

Monsieur Gilles GRIMAUD informe que l'on commence à harmoniser les différentes participations entre les communautés de communes ou d'agglomération. Il y a donc une baisse pour la CC du Pays de Craon et une augmentation pour ABC. Ce lissage se fera de 2020 à 2024.

Monsieur Gilles GRIMAUD évoque un déficit de participation de 50 000 € suite à la sortie de la Communauté de communes du Pays de Château-Gontier qui n'a pas été répercuté sur les autres collectivités.

Vote : unanimité

3. DOSSIERS TECHNIQUES

3.1. Déclaration d'intérêt général du programme de restauration des Milieux Aquatiques

Le dossier de déclaration d'intérêt général est consultable sur www.bvoudon.fr rubrique accès réservé / Bassin de l'Oudon / réunions.

Présentation : Joël RONCIN

Proposition de délibération

EXPOSE

La déclaration d'intérêt général (D.I.G.) est une procédure qui permet à une collectivité d'intervenir sur des terrains privés avec des fonds publics.

Elle est donc nécessaire pour la réalisation des travaux de restauration des milieux aquatiques dans le cadre du CTeau². En effet, les actions prévues seront essentiellement réalisées sur des terrains privés.

Le comité syndical,

Sur proposition du bureau,

Après en avoir délibéré,

Sollicite la déclaration d'intérêt général et la déclaration au titre de la Loi sur l'eau des travaux de restauration des milieux aquatiques programmés dans le cadre du Contrat territorial eau multithématique 2020-2022,

Approuve le dossier de déclaration d'intérêt général à déposer auprès des Préfets,

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Discussions :

Monsieur Joël RONCIN explique que le format de la DIG sera simplifié, mais il faudra être pointu sur les actions à mener sur les 2 à 3 ans car il faut les numéros de parcelles et des propriétaires. L'objectif est d'informer les personnes concernées et la population. La DIG sera interdépartementale.

Madame Sandrine BOULLAIS demande quels seront les projets ?

Monsieur Sylvain LACÔTE répond que l'on est cohérent avec le C.T. Eau présenté en comité syndical. On est essentiellement sur des travaux de restauration hydromorphologique sur l'Hière, le Chéran et l'Argos.

Monsieur Joël RONCIN ajoute qu'il est demandé des inventaires faune/flore. Il faut donc anticiper un an avant la réalisation des travaux.

Vote : Pour = 22 ; Abstention = 1

3.2. Validation de l'avant-projet de continuité écologique au moulin de Courbure

Le rapport avant-projet est consultable sur www.bvoudon.fr rubrique accès réservé / Bassin de l'Oudon / réunions.

Présentation : Joël RONCIN

Proposition de délibération

EXPOSE

Le comité de pilotage de suivi de l'étude préalable à la restauration de la continuité écologique s'est tenu le 5 novembre 2020.

Il concernait plus particulièrement la présentation de l'avant-projet (AVP) du site du moulin de Courbure. Les propriétaires du moulin étaient présents lors de la réunion.

L'AVP prévoit l'effacement du clapet avec travaux ambitieux de restauration de l'Oudon dans l'emprise de l'ancien plan d'eau.

Il convient désormais de valider l'avant-projet et de déposer un dossier de Déclaration d'Intérêt Général et d'autorisation au titre de la loi sur l'eau.

Le comité syndical,

Sur proposition du comité de pilotage et du bureau,

Après en avoir délibéré,

Valide l'avant-projet,

Dit que l'opération est estimée au stade avant-projet à 262 000 € TTC,

² Contrat territorial eau multithématique 2020-2022

Sollicite la déclaration d'intérêt général ainsi que l'autorisation au titre de la Loi sur l'eau auprès du Préfet,
Décide d'engager la phase PROJET et la mission de maîtrise d'œuvre,
Décide de lancer une consultation des entreprises pour la réalisation des travaux,
Décide de solliciter les partenaires techniques et financiers au maximum de leurs possibilités pour mener à bien ce projet,
Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à cette affaire,

Discussions :

Monsieur André LAUNAY demande si l'accès des pêcheurs et promeneurs sera possible ?
Monsieur Sylvain LACÔTE répond que c'est une obligation pendant 5 ans, ce point devra être abordé avec les propriétaires en particulier sur la rive gauche.

Monsieur Christian PERROIS demande si la DIG est prête ?
Monsieur Sylvain LACÔTE répond que la DIG va être engagée.

Vote : Pour = 22 ; Contre = 1

3.3. Présentation du dossier Life Chéran

Le projet de convention avec la Région ainsi que le programme d'actions déposé par le Syndicat du Bassin de l'Oudon sont consultables sur www.bvoudon.fr rubrique accès réservé / Bassin de l'Oudon / réunions.

Présentation : Louis MICHEL

Proposition de délibération

EXPOSE

La Région des Pays de la Loire avait lancé un appel à projet pour des financements européens « LIFE » (instrument financier pour l'environnement) pour accélérer le retour au bon état des masses d'eaux en Pays de la Loire.

Le Syndicat du Bassin de l'Oudon a délibéré en 2018 pour déposer un projet sur le sous-bassin du Chéran (masse d'eau considérée à ce moment-là comme proche du bon état des eaux). Le projet prévoit :

- Une mobilisation des acteurs et habitants du territoire sur les projets d'amélioration de la qualité de l'eau, de continuité écologique, bocage...
- La mise en œuvre opérationnelle des actions.

Le montant estimatif sur 10 ans était initialement de 2 millions d'euros (ramené à 7 ans : 2021-2027). Le plan de financement global est le suivant : 50 % Europe ; 30 % A.E.L.B. ; 20 % Syndicat (soit un reste à charge de 400 000 euros sur 7 ans).

La Région des Pays de la Loire a reçu en octobre 2020 l'accord de l'Europe.

Le programme d'actions est présenté au comité syndical ainsi que les modalités de fonctionnement et de financement. Il convient d'autoriser le Président à signer les conventions avec les partenaires du projet : Région des Pays de la Loire, Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Le comité syndical,

Sur proposition du bureau,

Après en avoir délibéré,

Après avoir pris connaissance du programme d'actions LIFE REVERS'eau pour le Chéran,

Confirme la maîtrise d'ouvrage du Syndicat du Bassin de l'Oudon,

Dit que le programme sera précisé annuellement et les crédits inscrits aux budgets du Syndicat du Bassin de l'Oudon,

Sollicite la participation financière de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, et si nécessaire de la Région des Pays de la Loire, pour mener à bien les études et travaux,
Autorise, Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions et tous documents se rapportant à cette affaire,

Discussions :

Monsieur Louis MICHEL informe qu'il y a une quinzaine de projets dans le cadre du LIFE à l'échelle de la Région des Pays de la Loire.

Madame Sandrine BOULLAIS trouve le projet intéressant. Elle demande quels sont les agriculteurs concernés ? s'il y aura de nouvelles pratiques ? Les parcelles en maïs seront-elles ciblées ?

Monsieur Louis MICHEL répond que c'est sur la base du volontariat. Historiquement les agriculteurs s'engagent bien sur le bassin de l'Oudon à travers les MAE³, le bio (10 % sur le bassin de l'Oudon). Il y a également des filières qui permettent le changement de pratiques.

Monsieur Vincent GUILLET demande s'il y a une obligation de résultats ? Doit-on reverser les aides si on n'a pas atteint le bon état des eaux ?

Monsieur Vincent GUILLET souligne la nécessité d'avoir une bonne connaissance de l'état des lieux pour les haies et les prairies. Il faut veiller à maintenir les linéaires et les surfaces existants. Sinon, on demande de l'argent public pour rien.

Monsieur Louis MICHEL estime que le LIFE est un merveilleux outil. Cependant, il s'inscrit dans le cadre d'une politique globale (PAC⁴) sur laquelle le syndicat n'a pas la main.

Monsieur Louis MICHEL ajoute que l'Europe ne demandera pas de remboursement. Pas contre, elle ne signera pas d'autre LIFE si les résultats ne sont pas obtenus à l'échelle de la Région.

Monsieur André LAUNAY demande s'il est envisagé la signature de chartes de bonnes pratiques pour les bénéficiaires ?

Des conventions d'engagement sont habituellement passées avec les bénéficiaires.

Il est demandé quel sera le linéaire de haies planté ?

L'objectif est 28 km d'ici 2027.

Monsieur Christian PERROIS signale qu'il existe aujourd'hui une filière bois énergie en Mayenne. Il faut que les communes investissent dans des chaudières. Elles doivent montrer l'exemple. Il existe un label haie.

Monsieur Louis MICHEL ajoute que le travail de la « petite Commission Locale de l'Eau » va être essentiel. Il faudra notamment évoquer les étiages sévères.

Monsieur Olivier ROUSSEZ - Le LIFE est-il un laboratoire pour les autres masses d'eau ?

Oui, l'action doit être reproductible.

Monsieur Aurélien COLAS dit que les élus doivent avoir des convictions fortes.

Monsieur Joël RONCIN - Les communes doivent être porteuses d'actions notamment sur les plans d'eau. Aussi on commence à voir des zones tampons dans le cadre des nouveaux drainages. On peut avoir une adhésion du monde agricole dans ce domaine.

Vote : unanimité

³ Mesures agro-environnementales

⁴ Politique agricole commune

3.4. Avis sur le projet S.A.G.E. « Estuaire de la Loire »

Le dossier est consultable sous

<https://www.sage-estuaire-loire.org/sage/sage-estuaire-de-la-loire/revision-du-sage/consultation-2/>

La fiche d'analyse du dossier est consultable sur www.bvoudon.fr rubrique accès réservé / Bassin de l'Oudon / réunions.

Présentation : Gilles GRIMAUD

Proposition de délibération

EXPOSE

Le Syndicat est invité par le Président de la Commission Locale de l'Eau à remettre un avis sur le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.) de l'Estuaire de la Loire.

Le comité syndical,

Après avoir pris connaissance du dossier,

Sur proposition du bureau,

Après en avoir délibéré,

Remet un avis favorable au Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Estuaire de la Loire, Autorise, Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents se rapportant à cette affaire

Vote : Pour = 22 ; Abstention = 1

4. QUESTIONS DIVERSES

4.1. Sur un projet de méthaniseur à Pouancé

Madame Sandrine BOULLAIS évoque l'étude « transferts de pollutions » prévue à Pouancé par le Syndicat du Bassin de l'Oudon alors qu'il y a un projet de méthaniseur situé au-dessus de l'étang Saint Jacques.

Monsieur Gilles GRIMAUD répond que le projet est en gestation. Le syndicat sera vigilant sur ce dossier et donnera un avis en temps voulu lorsqu'il sera finalisé.

Monsieur Olivier ROUSSEZ informe qu'il est propriétaire et exploitant du terrain. Aujourd'hui il n'a aucun engagement. Il précise qu'il ne fait plus partie de l'équipe qui porte le projet.

Monsieur Gilles GRIMAUD - Attendons de voir la finalité du dossier. On sera sollicité pour remettre un avis.

4.2. Sur les avis sur dossiers

Monsieur Vincent GUILLET souhaitait débattre en comité syndical du projet de méthaniseur à Livré la Touche. Il a vu que le bureau avait remis un avis plutôt favorable. Cela pose question sur les modalités de fonctionnement pour remettre un avis.

Monsieur Gilles GRIMAUD - Lorsque nous sommes sollicités pour donner un avis et que l'on peut porter le dossier en comité syndical dans les délais impartis, on le fait. Mais si on est pris de court, le bureau remet l'avis.

Madame Sandrine BOULLAIS – On ne peut pas être juge et parti pour donner un avis. Il y a des prises de décision incohérentes.

Monsieur Gilles GRIMAUD – Dans toute décision quelqu'un qui a un intérêt direct ne doit pas prendre part au vote. L'adhésion à un syndicat agricole ne fait pas partie des conflits d'intérêts avec un mandat d'élu.

Monsieur Gilles GRIMAUD clôt la séance à 11h15.

La secrétaire de séance,
Mme Isabelle CERISIER

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Cerisier', written in a cursive style with a long horizontal flourish extending to the right.

